Tableau Co-financements : Agriculture urbaine

Intitulé de l'aide	Nom de l'organisme financeur	Descriptif de l'aide	type de financement		Qui peut candidater ?	critères d'éligibilité	période de candidature	liens utiles
			Type (investissement/fonctionner	détails du financement				
Financements en lien direct avec l'Agriculture Urbaine								
Appel à projets - Soutien aux projets d'agriculture urbaine et périurbaine	**Région Ile de France**	**Amorcer, accélérer, voire installer la mise en place des projets agricoles sur le territoire d'IDF**, en répondant à 3 objectifs : > Offrir des pôles de production et de distribution alimentaire > Développer des formes agricoles mixtes, intégrant arboriculture et agroforestie, fleurs comestibles, fibres bio-sourcées, ... > Impulser un élan autour des projets urbains pour que l'agriculture y soit intégrée	Investissements	> Plafond maximal de la subvention : 50.000 euros (avec un taux maximal de participation de la région de 50%) > dépenses possibles liées : à l'amorçage du projet (études pré-opérationnelles), le lancement du projet (sécurisation, travaux, aménagements nécesaires, ...) > Cumul de la subvention avec d'autres subventions publiques possibles (mais sans dépasser 80% du coût total du projet)	> Collectivités territoriales et leurs aménageurs : communes, EPCI, EPT, Métropole du Grand Paris, syndicats mixtes, ... > porteurs de projets dans le cadre d'une maitrise d'ouvrage déléguée : associations, entreprises de l'ESS, entreprise travaillant dans le domaine agricole	> En conformité avec les orientations stratégiques de la Région IDF une préférence est accordée aux projets de pleine terre en agriculture biologique, ayant une stratégie économie circulaire et favorisant des aménagements pour la biodiversité. > Les projets doivent être pérennes (plus de 3 ans), être accompagnée par un agriculteur, pouvoir accueillir du public, avoir un modèle économique reposant sur la mise en marché de la production, être en extérieur, et avoir la maitrise foncière de l'implantation	**dépôt : de mi-janvier à mi-mars**	https://www.iledefrance.fr/agriculture-urbaine-et-periurbaine
Chèque habitat écologique et citoyen	**Département de Seine Saint Denis**	**Accompagner les initiatives des habitants soucieux de faire évoluer positivement leur cadre de vie en soutenant de nombreux types de projets :** > végétalisation d'espaces collectifs > installation de garages à vélos sécurisés > aménagements de jardins partagés, ... **Fort de son succès, le dispostif CHEC a été prolongé de trois années supplémentaires depuis septembre 2022**	Investissements	**Subvention qui doit être dédiée entièrement au financement des travaux indiquée dans le cadre du contrat :** > aide à hauteur de 70% du montant total des travaux dans la limite de 30.000 euros par projet > dans le cas d'un projet financé par plusieurs subventions, l'aide pourra descendre en dessous des 70 % - mais dans une limite de 90% de financements par des subventions publiques	> syndicats de copropriétaires > propriétaires à l'initiative du projet partagé ; > sociétés d'habitat participatif ; > mono-propriétés à bailleur unique ; > associations foncières ou syndicales libres ; > unions de syndicats de copropriétaires ; > associations "Loi de1901" propriétaires du patrimoine immobilier.	> Le projet devra sera étudiée par les services départementaux et les le porteur de projet devra prouver la faisabilité technique du projet (études, ...) > La subvention ne peut pas porter sur des travaux commencés ou terminés > Le dossier devra bien présenté toutes les pièces demandés dans la convention > Les travaux liés aux projets devront rentrer dans la classification indiquée dans le règlement de la subvention, tel que : la végétalisation des toitures et façades, désimpermébalisation des sols, composteurs, abris de jardins, aménagement ou création de potagers, locaux à vélos sécurisés, ...	**dépôt : Au fil de l'eau**	https://seinesaintdenis.fr/Cheque-Habitat-Ecologique-et-Citoyen
Appel à Agir In Seine Saint Denis	**Département de Seine Saint Denis**	**Accompagner les porteurs de projets du territoire qui cherchent à travailler de façon innovante sur les thématiques portées par le département et mis en avant dans le dossier de l'appel à projet** > Parmi ces grandes thématiques (réparties par fiche - ayant chacune leur propre subvention), on retrouve un volet : "production et consommation alimentaire en Seine Saint Denis" > Ce volet mentionne notamment comme solutions à envisager, la mise en avant de : jardins partagé, agriculture urbaine, pépinières, ...	Investissements et fonctionnement	**Deux aides de subventions distinctes possibles dans le cadre de l'appel à projet :** > une en investissement à hauteur de 10.000 euros > une seconde en fonctionnement à hauteur de 5.000 euros	> associations, coopératives, structures agréées "entreprise solidaires d'utilité sociale", artistes, ...	**Les projets doivent répondre aux critères suivants :** > être en phase de préfiguration, d'émergence, de développement, ... > projets expérimentaux et innovants privilégiés > Les projets d'utilité sociale / les projets qui répondent à un besoin d'intérêt général mal satisfait sur le territoire > Attester d'un certain ancrage territorial / solliciter des financements multiples / avoir des objectifs mesurables / impliquer des jeunes **Pour cette édition 2023, les types d'actions suivants seront privilégiés :** > La création de lieu pérenne ou éphémère de vente de produits alimentaires issus de circuits-courts, ou locaux > La création de cuisines partagées ; > Une création de lieux de production agricole et/ou de jardins partagés soucieuse de la préservation de la biodiversité et génératrice de lien social > Une création d'atelier de transformation de produits alimentaires	**dépôt : début février à fin mars**	https://ressources.seinesaintdenis.fr/Appel-a-Agir-In-Seine-Saint-Denis-2023-a-vos-candidatures#:~:text=S%C3%A9%20vous%20avez%20%C3%A9t%C3%A9%20soutenus.de%20projets%20ou%20structure%20locale.
Appel à projets - "Parisculteurs" (Saison 5 - 2023)	**Ville de Paris**	**Promouvoir une agriculture urbaine de proximité** en accompagnant la réalisation de projets sur des sites, appartenant à la ville de Paris et de ses partenaires, et parfois très variés : sites en toitures, en pleine terre, en sous-sol, ... > Volonté d'une logique territoriale élargie avec plus de la moitié des sites proposés hors de Paris : Sevran, Saint Ouen, ...	Accompagnement technique des projets	> Mise aux normes des sites proposés (quand la Ville de Paris est propriétaire) : accessibilité, sécurité, ... > Suivi des étapes de projet pendant la réalisation > Communication autour du projet, et **recherche de partenaires financiers et de distributions** (ex : Fondation Rustica, Paris Initiative Entreprise, Kelbongoo, ...)	Pas de préogatives particulières à respecter : plusieurs structures peuvent participer ensemble, ...	> Respecter les démarches respectueuses pour l'environnement porté par la ville de Paris : bonne intégration paysagère des projets, exigence sur la qualité du végétale, ... > Bien renseigner son dossier avec les différentes pièces demandées	**dépôt : début mars à début juin**	https://www.parisculteurs.paris/fr/sites/parisculteurs-saison-5/
Appel à projet "Paris Fertile - formations professionnelles aux métiers de l'agriculture durable"	**Ville de Paris**	**Soutenir des dispositifs de formations et d'accompagnements** aux métiers en lien avec l'exploitation agricole durable pour des parisiens soucieux de se lancer dans cette voie > Favoriser et renforcer l'insertion professionnelle des Parisiens en recherche d'emploi et faciliter l'accès à des formations professionnelles à l'agroécologie, et ce même si les personnes concernés ne sont pas issu du milieu agricole	Investissements et fonctionnement	> La collectivité peut intervenir par l'octroi d'un label et/ou à travers des subventions de **fonctionnement et/ou d'investissement** pour soutenir le projet. > La subvention de fonctionnement peut couvrir : les charges, les rémunérations des intervenants, ... > La subvention en investissement peut couvrir : le financement de biens durables (équipements, ...), l'ingénieurie pédagogique, ...	> Les personnes morales de droit public et les structures de l'ESS > **La structure qui dépose son dossier doit nécessairement disposer d'un agrément d'organisme de formation** => Il est cependant possible pour les acteurs de s'appuyer sur les compétences d'organismes tiers qui ne disposeraient pas des conditions ci-dessus	> Les candidats lauréats des éditions précédentes devront fournir un bilan indiquant les résultats de retour à l'emploi de leurs formations > Pour que le projet soit éligible, il doit répondre à l'un des trois grands axes indiqués par le règlement : Découverte des métiers de l'agriculture et l'alimentation durable / Formation professionnelle pour adultes / Incubation et aide à la création d'activité > Quel que soit l'axe considéré, ne sont pas éligibles les projets au stade de pré-projet > A noter que les projets proposés doivent concerner les métiers du domaine de l'agriculture durable et les métiers liés aux activités de première transformation agricole	**dépôt : début avril à début juin**	https://www.paris.fr/pages/appel-a-projets-paris-fertile-2022-formations-professionnelles-aux-metiers-de-l-agriculture-durable-20899
Appel à projets - Agriculture de proximité et transition écologique des territoires franciliens	**ADEME**	**Soutenir des initiatives en agriculture urbaine ou péri-urbaine intégrées dans les démarches de transition écologique des territoires :** > Conforter le dynamisme de l'agriculture urbaine en IDF > Soutenir des projets novateurs au sens de l'écologie territoriale > Favoriser le maintien de l'agriculture périurbaine et son évolution	Fonctionnement	**Soutien financier variable en fonction des aides apportées et des projets soutenus (grille tarifaire sur le site) :** > Aides à la réalisation et à la décision : diagnostic, étude d'accompagnement de projets, ... > Aides à la connaissance : élaboration d'outils, étude sur les impacts du projet, ... > Aides au changement de comportement + actions ponctuelles de communication : mobilisation des acteurs, sensibilisation, actions de formation, ...	**En priorité les acteurs publics** : collectivités, communes, EPT, EPCI, syndicats mixtes, ... Mais également les municipalités, des associations ou des entreprises	**> L'aide de l'AMI ne peut pas couvrir de dépenses en investissement** > Les projets de développement devront comporter un volet d'évaluation, de mise en évidence et de valorisation des services écosystémiques rendus. > Des projets axés autour d'autres thématiques que celle de l'agriculture, mais en parallèle, sont la bienvenue : création de liens avec des quartiers défavorisés, céation d'emploi, ... > Proposer un projet qui n'est pas enagagée au moment de la demande de subvention > Bien répondre au critère géographique (en IDF)	**dépôt : de fin juin à fin novembre**	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20230619/agriculture-proximite-transition-ecologique-territoires-franciliens?cible=77&region=35
Appel à Manifestation d'Intérêt : "Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires"	**Programme national (Banque des territoires)**	**Faire émerger des projets territoriaux agissant pour une alimentation saine, durable, performante et structurée entre les acteurs locaux** > Des innovations de toute nature - technique, technologique, de service, d'usage, d'organisation, de méthode - pourront être mobilisées dans ce but > L'AMI vise à accompagner 15 à 30 projets territoriaux et leurs parties prenantes dans la transformation des systèmes de production agricole et alimentaire	Frais d'ingénierie et investissements	2 phases de soutiens financiers pour les lauréats : > 1ère période de 6 à 18 mois : accompagnement de la Banque des territoires pour consolider les dossiers => subvention plafonnée à 300 000€ pour financer les frais d'ingénierie > 2ème période : phase de maturation : nouvelle analyse par le comité de sélection => subventions d'investissement comprises entre 2 et 10 M€ (co-financement maximal de 50 %)	> Pas de structures spécifiques > gouvernance multi-partenariale recommandée mais avec : **au moins une collectivité territoriale ayant un rôle majeur**	> consortium comportant au moins une collectivité ayant un rôle majeur > Ne pas causer de préjudices significatif à l'un des 6 objectifs environnementaux (DNSH) > Intégrer une diversité de membres au consortium : intégrer des acteurs de "toutes les agricultures" / structures de l'ESS / implication d'acteurs de la formation	**dépôt : 3ème vague - jusqu'à fin septembre**	https://www.banquedesterritoires.fr/ami-demonstrateurs-territoriaux-des-transitions-agricoles-et-alimentaires
Appel à projet "Mieux manger pour tous"	**Programme national (Banque des territoires)**	**Accompagner des dispositifs qui visent à lutter contre la précarité alimentaire au niveau local et à proposer des actions permettant d'améliorer l'accès à une alimentation de bonne qualité pour tous** Pour ce faire, l'AAP porte ses objectif à : > Améliorer la qualité des denrées de l'aide alimentaire > Soutenir la participation et l'accompagnement des personnes en situation de précarité alimentaire > Permettre le renforcement et la transformation des dispositifs locaux de lutte contre la précarité alimentaire > Réduire l'impact environnemental du système d'aide alimentaire.	Investissements et fonctionnement	**> Montant minimal annuel pour le soutien d'un projet : 60,000 euros (dans le cas de l'Ile de France)** > Plusieurs types de dépenses sont éligibles dans le cadre de l'AAP : dépenses de fonctionnement (montage, suivi, mise en oeuvre, ...) / dépenses d'accompagnement et de participation des personnes concernées (formation et outillage des bénévoles, ...) / dépenses pour l'achat des denrées alimentaires / dépenses d'investissement ou de logistique **(mais doit rester accessoire par rapport au montant total du projet)**	> **Les structures à but non lucratif** et oeuvrant dans le champ de la lutte contre la pauvreté (dont les associations bénéficiant d'une habilitation du code de l'action sociale et des familles) > **Les collectivités territoriales ou leurs groupements, les CCAS et les CIAS**	**Sont éligibles, les projets :** > D'intérêt général à but non lucratif s'inscrivant dans le champ d'appel à projetsd, ainsi que dans l'un (ou plusieurs) des 3 axes mentionnés et détaillés dans le règlement > Dont le dossier de candidature est complet et transmis avant la date de dépôt des candidatures > Dont la structure répond aux critères d'éligibilité > Dont la durée est de 1, 2 ou 3 ans	**dépôt : fin mai à fin juin**	https://solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2023-05/Mieux-manger-pour-tous-Appel-a-projets-local-cahier-des-charges-23-mai-2023.pdf
Fonds biodiversité - Agriculture urbaine	**Métropole du Grand Paris (Plan Biodiversité Métropolitain)**	**Soutenir des projet d'investissement structurant la biodiversité, la nature en ville et l'agriculture urbaine en s'inscrivant dans la trame écologique métropolitaine** 5 axes d'analyse : - envergure métropolitaine - lieu de connexion écologique et d'adaptation au changement climatique - équilibre territorial (SDRIF, SCOT, PCAEM) - performance écologique et environnementale - cohérence économique	Investissement	**> dépenses d'investissement (acquisitions foncières, études de MOE et travaux)** **> au moins 20% du coût HT de l'assiette éligible doit être portée par le MOA** > co-financements régionaux et nationaux	> les communes, les EPT et autres établissement publics dans la MGP pour les projets dont ils assurent la MOA > les personnes privées bénéficiant d'une délégation de maîtrise d'ouvrage par l'une des personnes publiques éligibles, située dans la MGP		**dépôt : au fil de l'eau**	Fonds biodiversité | Métropole du Grand Paris (metropolegrandparis.fr)
Financements - proposés par des Fondations								
Appel à projets - fondation d'entreprise Rustica	**Fondation d'entreprise Rustica**	**Accompagner et financer tout projet qui viserait à :** > accompagner et éduquer le jardinier expert ou néophyte dans ses préoccupations écologiques quotidiennes > développer et diffuser de la connaissance sur : l'agroécologie, la permaculture ou encore le jardinage au naturel > contribuer à la sensibilisation du public sur les méthodes de culture respectueuses de l'environnement > soutenir des actions environnementales et développerla transition écologique de l'agriculture et du jardinage	Investissements et fonctionnement	> soutien financier de 2000 euros + un accompagnement en mécénat de compétences, ainsi qu'une visibilité du projet sur les plateformes de diffusion de la structure Rustica	être une association à but non lucratif ou un organisme à gestion désintéressée (répondre aux critères du mécénat)	**Répondre à l'une des catégories établies pour cette 4ème édition de l'appel à projet (change à chaque fois)** => Pour l'édition de Juin 2023 - 3 catégories de projets récompensés : > Projet d'aire éducative > Projet d'Ecoles du dehors > Petits projets citoyen de végétalisation : potager pédagogique, plantations citoyennes, ...	**dépôt : de fin juin à début septembre**	https://www.fondation-rustica.org/nos-soutiens/appels-projets
Appel à projets - "Ensemble pour la transition alimentaire"	**Fondation Carrefour (avec le partenariat de Carmila)**	**Soutenir des projets en faveur d'une alimentation plus saine et durable à l'échelle locale**. Et portant sur l'un des champs ciblés suivant : > L'agriculture durable : tout projet qui tendent vers une agriculture à taille humaine > L'anti-gaspillage : toute activité relatif à la lutte contre le gaspillage et al'emploi abusif de certains produits > l'éducation nutritionnelle : toute activité qui contribue à l'acquisition de bonnes habitudes alimentaire	Investissements et fonctionnement	> Dotation financière de 10,000 euros pour les dix associations qui seront lauréates de l'appel à projet > "Opération de visibilité" pour les structures avec des stands éphémères prévues dans le centre de la région de l'organisation (entre le 1er et 31 octobre) > Dotation financière de 3000 euros pour l'association "Lauréate" du Prix Coup de coeur collaborateurs	les associations telles que définies dans la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, à tous les fonds de dotation et à toutes les fondations éligibles au mécénat financier.	> Présenter un projet dont le champ d'action corresponde à l'une des trois grandes thématiques souhaitées par l'appel à projet (agriculture durable, anti-gaspillage, éducation nutritionnelle) > Pour ce faire, les candidatures devront être inscrits en amont dans l'un des 3 grands champs d'actions décris ci-dessus	**dépôt : de mi-mars à début avril**	https://www.fondation-carrefour.org/fr/actualites/ensemble-pour-la-transition-alimentaire-2023
Appel à projet Air France	**Fondation d'entreprise Air France**	**Financer des projets associatifs de terrain qui s'inscrivent dans la durée et qui correspondent à : l'éducation, la formation et l'insertion professionnelle pour les enfants et les jeunes malades, handicapés ou en grande difficulté.** > soutient de projets dans les domaines de l'éducation, formelle et informelle,l'accès au sport, à la culture et aux loisirs, ... > Ainsi, dans le cadre de projets d'éducation à l'environnement, Air France apporte également un soutien aux projets pédagogiques et éducatifs contribuant aux nouveaux comportements et à la compréhension des enjeux climatiques, ainsi qu'à la préservation de la biodiversité	/	Pas de précisions apportées dans le règlement de l'appel à projets	> les associations et ONG avec un minimum de 2 ans d'expérience	**Air France ne finance pas dans le cadre de son appel à projet :** > Les manifestations ponctuelles et/ou à caractère évènementiel / Les voyages d'échanges et de rencontres entre jeunes, les voyages scolaires, les chantiers humanitaires /Le transport de matériel et de fret / Les frais de fonctionnement d'une structure /Les projets non associatifs / Les projets individuels / Les projets dans le domaine médical / Le sponsoring / Les projets achevés	**dépôt : de mi-février à fin mars**	https://optimyapp-public.s3.eu-central-1.amazonaws.com/g6o7szohdkao/APPEL%20A%20PROJETS%20DE%20LA%20FONDATION%20AIR%20FRANCE.pdf
Appel à projet "Nourrir l'avenir"	**Fondation Carasso**	**Porter des projets portant sur des sujet émergeants, mais ayant comme objectif principal "'accès universel à une alimentation saine, respectueuse des personnes et des écosystèmes"** > Rechercher des projets portant sur des enjeux émergeants, c'est-à-dire des enjeux aujourd'hui secondaires ou exploratoires, des signaux faibles, mais dont on peut penser qu'ils gagneront en importance et deviendront structurant pour l'agriculture et l'alimentation > l'APP ne soutient pas (sauf innovation majeure) des projets portant des démarches ayant déjà fait leur preuve et financable d'autre manières	Investissements et fonctionnement	**2 types de subventions possibles en fonction du statut de la structure sélectionnée :** > Les structures éligibles au mécénat : associations, fondations, petites collectivités territoriales, laboratoires, ... => Enveloppe de 400.000 € à répartir entre 10 projets choisis > les entreprises : TPE et PME uniquement, travaillant dans le secteur de l'agriculture et alimentation, ... => pas d'enveloppe défini au cas par cas	associations, fondations, petites collectivités territoriales, laboratoires, entreprises (répondant aux critères du règlement)	> répondre aux critères généraux de la Fondation Carasso > demander une subvention inférieure à 50.000 € dans le cas d'une structures éligible au mécénat > Le projet se situe en France. Il commence après l'annonce du résultat. > Dans le cas d'une entreprise : L'investissement sollicité par l'entreprise est compris entre 100 000 euros et 500 000 euros	**dépôt : avant mi janvier**	https://www.fondationcarasso.org/appels-a-projets/
Appel à projets "semez une idée solidaire"	**Fondation d'entreprise Georges Truffaut**	**La Fondation d'entreprise Georges Truffaut soutient de nombreuses associations financièrement, afin de les aider à réaliser leur projet de création de jardin**	/	Pas de précisions apportées dans le règlement du site	association ou structure à but non lucratif	> Avoir un projet concret en lien avec notre mission « Création de jardin » > Avoir un projet en lien avec nos domaines d'intervention > La réalisation du projet doit se situer à moins de 30 minutes d'un magasin Truffaut	**dépôt : de début janvier à fin février** **de début juin à début septembre**	https://www.fondation-georges-truffaut.org/soumettre-un-projet/
Appel à projets "S'engager pour la nature"	**Fondation Yves Rocher**	**Actions en faveur de l'environnement et portant sur l'un des types d'action suivants :** > Action de débitumisation ou végétalisation de friches urbaines, de zones bâties ou de places publiques. > Actions d'entretien et d'implantation d'arbres ou de végétaux en zones déjà végétalisées à améliorer : en milieux urbains, péri-urbains (bois, parcs, berges, jardins) ou agricoles (fermes urbaines) > Des actions pédagogiques participatives au contact de la nature	/	Pas de précisions apportées dans le règlement du site	association, fondation, fonds de dotation, organismes publics (municipalités, écoles...)	**Ne sont pas éligibles les actions suivantes :** > Les actions de création de mini-forêts urbaines > Les actions liées à des démarches de compensation carbone > Les actions à caractère commercial, sportif, religieux, politique > Les actions portant exclusivement sur du plaidoyer ou participation à des conférences, la production d'œuvres artistiques ou audiovisuelles, l'organisation de festival ou d'événements de sensibilisation sans actions de terrain. > Il n'est pas possible de faire des actions dans l'enceinte de l'entreprise	**dépôt : de mi-mai à fin octobre**	https://fondation-yves-rocher.wiin.io/fr/applications/sengager-pour-la-nature?programId=6448dbcdaa72dc7977cf9834
Appel à projets 2023 - Transition agrocéologique des territoires et résilience alimentaire	**Fondation Léa Nature / Jardin BIO, en partenariat avec la fondation Ekibio**	**Accompagner des structures de la société civile qui s'engagent pour initier, accélérer et essaimer la transition agroécologique des territoires et en répondant aux objectifs suivants :** > Intégrer la production agricole en agroécologie (pro ou amateur) > s'inscrire dans un territoire dont sont explicités les enjeux en matière d'environnement, d'agriculture et d'alimentation > présenter l'écosystème des acteurs concernés, leur implication et leurs publics, ainsi que les leviers de changements identifiés > comporter un axe d'expérimentation important	Investissements et fonctionnement	Dans le cadre de l'édition 2023, le soutien apporté prend la forme d'une subvention annuelle pour des actions se déroulant jusqu'au 30 juin 2023 La subvention peut convrir jusqu'à 40% du budget total du projet => le reste devant être cofinancé par d'autre subventions ou des apports en fonds propres Le financement peut varier de 2000 à 10.000 euros en fonction des projets soutenus	> Structure collective basée en France > Association Loi 1901, sans but lucratif > Autre structures de type "organisations collectives d'acteurs" justifiant : d'un intérêt général, gestion désintéressée, exonérée des impots commerciaux, ... > Les projets multi-acteurs impliquant les citoyens seront également particulièrement plébiscités	Les projets soutenus devront répondre ax critères mentionnés au début du tableau, en plus d'inclure un volet diffusion et une valorisation des résultats (supports diffusables pour essaimer) **En outre plusieurs critères spécifiques bloqueront les candidatures :** > agriculture hors-sol ou consommatrice d'intrants chimiques, les actions concernant le foncier agricole, jardins partagés de production individuelle, de tourisme "pleine nature", les épiceries solidaires, ...	**dépôt : d'avril à début juin**	https://fondation-mecenat-leanature.org/fondation-lea-nature/appel-a-projets/
Prix national Botany for change AAP annuel	**Fondation Klorane Botanical**	**Préservation et développement de la biodiversité végétale une thématique qui change chaque année** exemple 2024 : " de al ville à la campagne, c'est vital. Comment le jardin perùet-il aux citoyen.nes de trouver des solutions pour l'avenir?" Jury d'experts sélectionne 3 projets finalistes grand public choisi le gagnant via RS et site internet	/	8.000 € TTC en dotation relai en communication (site internet et RS de la Fondation, communicauté des porteurses de projets)	**> tous les citoyens majeurs de France métropolitaine** > projet doit être réalisé **avec le concours d'une organisation, association ou toute autre entité** ayant la personnalité morale et habilitée à recevoir des fonds de soutien d'une fondation d'entreprise	Projet situé en France métropolitaine projet peut-être déjà actif au moment de la candidature ou à mettre en place dans les 3 mois qui suivent critères : viabilité du projet, durabilité, engagement et implication ciroyenne, originalité et caractère novateur	**dépôt : janvierà mars** **remise du prix : mai**	Prix Botany for Change | Klorane Botanical Foundation
Mécénat	**Fondation Picard**	Deux axes d'engagements de la fondation : **- une alimentation plus respectueuse de l'environnement et des hommes, en soutenant notamment des projets agro écologiques et éducatifs ;** **- une meilleure insertion sociale et professionnelle des personnes fragiles**.	/	NC	NC	NC	**au fil de l'eau**	https://www.picard.fr/la-fondation-picard.html